

Article 7 - Un ravitaillement sera assuré aux lieux de départs et de contrôle, à Auvers-Saint-Georges, Saint-Vrain, Bondoufle, Évry et en Forêt de Sénart. Une collation attendra les participants sur le lieu d'arrivée, à l'école Jean Moulin à partir de 11h00.

Horaire de fin des ravitaillements

Auvers-St-Georges 11h00 / Saint-Vrain 11h30 / Bondoufle 13h00 / Evry 14h00 / Forêt de Sénart 15h00

Article 8 - Le respect de l'itinéraire et l'arrêt aux différents points de contrôle sont obligatoires pour chaque participant, quelles que soient la discipline sportive et la distance.

Article 9 - Le contrôle d'arrivée sera ouvert de 11h00 à 16h00 le dimanche 25 mars 2012 à l'école Jean Moulin, avenue Charles de Gaulle à Montgeron. Les participants arrivant avant 11h00 et après 16h00 ne pourront être pris en compte par le collectif d'organisation.

Article 10 - Chaque participant recevra un **DIPLÔME** attestant qu'il a participé à la Traversée de l'Essonne 2012, ainsi qu'un souvenir.

Article 11 - Les départs s'échelonnent en fonction de l'activité choisie à une heure fixée pour chaque discipline (voir tableau ci-après).

Article 12 - Le parcours sera fléché de la manière suivante :



Article 13 - Un service de cars est mis en place, permettant aux participants de laisser leur véhicule à l'arrivée à MONTGERON dans la cour de l'école Jean Moulin pour se diriger sur les lieux de départ d'ÉTAMPES, de SAINT-VRAIN, de BONDOUFLE et d'ÉVRY.

Nous vous demandons de respecter impérativement les horaires ci-dessous et d'arriver 30 minutes avant chaque départ :

- ↻ Départ à 7h00 pour ÉTAMPES
- ↻ Départ à 7h45 pour SAINT-VRAIN
- ↻ Départ à 9h00 pour BONDOUFLE
- ↻ Départ à 9h45 pour ÉVRY

Attention, week-end du changement d'heure, pensez à avancer votre montre d'une heure !!

LA TRAVERSÉE DE L'ESSONNE 2012	DÉPARTS				ARRIVÉE
	ÉTAMPES <i>Gymnase R. Jouanny Avenue de Bonnevaux</i>	SAINT-VRAIN <i>Salle Jean-Pierre Beltoise Route de Bouray</i>	BONDOUFLE <i>Stade Bobin côté Courcouronnes Suivre « crématorium » À l'angle des rues Bourdet et Bior</i>	ÉVRY <i>Stade Desroys du Roure, proche Gare d'Evry Val de Seine, Rue Pissonnier</i>	MONTGERON <i>École Jean Moulin rue Charles de Gaulle</i>
MARCHE		9h00	9h45	10h30	Pour tous les participants, contrôle et collation de 11h00 à 16h00.
JOGGING	8h30	9h30	10h15	10h45	
ROLLERS	9h00	9h45	10h30	11h00	
VÉLO	9h00	10h30	10h45	11h00	
ÉQUITATION	A partir de 9h00 pour 10 et 28 km à proximité du centre hippiques des Bergeries de Draveil.				

Pour venir au lieu d'arrivée ÉCOLE JEAN MOULIN (face à la forêt de Sénart) : rejoindre la RN6 et prendre la sortie MONTGERON-DRAVEIL Plateau des Bergeries. Au feu de la sortie, prendre la direction MONTGERON, l'école Jean Moulin se trouve sur cette avenue à 500 m environ sur la gauche, 86 rue Charles De Gaulle (avant une station de lavage auto).

Organisée par le



La Traversée de l'Essonne

Dimanche 25 mars 2012

avec le soutien de



ATTENTION NOUVEAU DÉPART BONDOUFLE



Vélo



Marche



Equitation



Roller



Jogging

Inscription sur place : 4 € par participant



8h30 55 km d'Etampes à Montgeron

9h00 33 km à partir de Saint-Vrain

9h45 21 km à partir de Bondoufle

10h30 13 km à partir d'Evry

A partir de

Renseignements au 01.60.78.27.58

<http://essonne.franceolympique.com>

Le Mot du Président d'Honneur

Le C.D.O.S. de l'Essonne poursuit sa route grâce au dévouement de son Président, mon fidèle ami Roland Besson et notre inlassable Chantal Schneider, qui font vivre et se développer nos activités et notamment les « Traversées de l'Essonne » et « l'Essonne sur l'eau » qui auront lieu cette année les 25 mars et 9 septembre 2012.

Nous avons tout prévu et notamment le beau temps.

Nous espérons que, seul ou en famille, vous serez présents pour apporter votre sportive contribution à notre succès commun.

A bientôt...

Pour que le sport se développe.

Votre ancien,

René Bedenne,

Président Fondateur du CDOS de l'Essonne.



Les dispositions de la Traversée de l'Essonne du dimanche 25 mars 2012

Article 1 - La Traversée de l'Essonne est organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne avec le concours technique des Comités Départementaux de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, de la Fédération Sportive et Culturelle de France, de la Fédération Française de la Retraite Sportive, du Sport Adapté, de la Gymnastique volontaire, du Handisport, de l'Union Sportive de Vigneux et de l'Association des Cavaliers de Brétigny

Article 2 - La Traversée de l'Essonne est ouverte à tous les adeptes des activités sportives qui sont invités à bénéficier de l'organisation mise en place par les responsables des comités et associations visés à l'article 1. Les enfants participant à la Traversée de l'Essonne le font sous la responsabilité de leurs parents ou d'une personne majeure désignée par eux.

Article 3 - La Traversée de l'Essonne n'est pas une course, ni une compétition, mais une épreuve à allure libre, ouverte à tous afin d'inciter à la pratique du sport et de favoriser en même temps la naissance et le développement de liens d'amitié entre tous les participants. Les participants doivent obligatoirement respecter le CODE DE LA ROUTE. Le parcours se situant sur des voies, routes, chemins, lieux publics, chaque participant doit respecter l'ensemble des sites empruntés et les laisser dans le même état de propreté que précédemment à leur passage.

Article 4 - Afin que les épreuves soient à la portée du plus grand nombre, celles-ci comportent des distances à parcourir différentes...

- ☛ 55 km pour le parcours d'ÉTAMPES à MONTGERON.
- ☛ 33 km pour le parcours de SAINT-VRAIN à MONTGERON.
- ☛ 21 km pour le parcours de BONDOUFLE à MONTGERON.
- ☛ 13 km pour le parcours d'ÉVRY à MONTGERON.

⇒ Les CAVALIERS auront la possibilité d'effectuer une randonnée à l'Est de la forêt de Sénart avec départ au club hippique des Bergeries à Draveil. Des plans du parcours seront fournis au départ par M. Delvallet. Renseignements au 01 64 90 22 11 ou 06 81 44 84 92.

⇒ Les MARCHEURS désirant partir de SAINT-VRAIN (33 km) et de BONDOUFLE (21 km) se doivent d'être des marcheurs aguerris pouvant réaliser durant plusieurs heures consécutives une moyenne minimum de 6 km/h.

Article 5 - Le droit d'inscription est fixé à **4 euros par participant**, quelque soit le point de départ. Il comporte une assurance garantissant les risques ACCIDENT et RESPONSABILITÉ CIVILE. Les inscriptions sont prises sur place le jour de l'épreuve. En cas d'abandon, il est demandé au participant de prévenir les organisateurs en téléphonant au numéro figurant sur la feuille de route.

Article 6 - Il sera remis à chaque participant une feuille de route comportant la carte assurance visée à l'article 5 et un dossard (prévoir des épingles à nourrice) que chacun devra obligatoirement épingler sur son dos.